

Catégorie 1 : Matériel de traction et de transport	Montant plafonné éligible HT
- Porte-outils compacts adaptés forte pente, possédant 4 roues d'égales dimensions et directionnelles (ou tracteur articulé) ou chenilles, possédant un attelage et une prise de force frontale et/ou arrière, un centre de gravité surbaissé, avec un poste de conduite réversible possible.	85 000 €
- Surcoût * sur porte-outils compacts adaptés pente moyenne, avec 4 roues directionnelles et variation continue, rayon de braquage réduit, centre de gravité surbaissé.	40 000 €
- Surcoût * sur porte-outils compacts adaptés pente moyenne et vigne dont l'équipement éligible comprend : bloc hydraulique latéral, pont avant freiné, empattement élargi, centre de gravité surbaissé, pneumatiques basse pression et attelage frontal et/ou latéral adapté au travail spécifique vigne en déport.	20 000 €
- Transporteur possédant 4 roues d'égales dimensions avec centre de gravité surbaissé et attelage avant ou arrière, avec articulation centrale possible.	85 000 €
- Attelage arrière avec prise de force adaptable sur transporteur éligible (uniquement en équipement d'un transporteur déjà existant) **	7 000 €
* par rapport à un équipement classique (la facture complète du porte-outil doit être fournie). ** Pour ce matériel adaptable de traction, fournir la facture ou copie de la carte grise du matériel porteur (transporteur)	

Catégorie 2 : Matériel adaptable de fenaison	Montant plafonné éligible HT
- Andaineur frontal adaptable aux porte-outils adaptés forte pente éligible **	8 000 €
- Andaineur de montagne adaptable aux motofaucheuses automotrices hydrostatiques **	7 000 €
- Autochargeuse adaptable sur transporteur éligible **	25 000 €
- Roundballeur adaptable au transporteur éligible **	25 000 €
** Pour ces matériels adaptables de fenaison, fournir la facture ou copie de la carte grise du matériel porteur (porte-outils adaptés forte pente ou transporteur)	

Catégorie 3 : Matériel d'entretien	Montant plafonné éligible HT
- Motofaucheuse automotrice avec barre de coupe	9 000 €
- Motofaucheuse automotrice hydrostatique avec barre de coupe	14 000 €
- Moto-broyeur automoteur avec broyeur avant à fléaux	6 000 €
- Débroussailluse, faucheuse frontale et adaptable sur porte-outils adaptés forte pente ou sur transporteur adapté éligible **	8 000 €
- Gyrobroyeur ou broyeur frontal/réversible adaptable sur porte-outils adaptés forte pente ou sur transporteur adapté éligible **	8 000 €
- Broyeur adaptable sur motofaucheuse **	3 000 €
** Pour ces matériels adaptables d'entretien, fournir la facture ou copie de la carte grise du matériel porteur (porte-outils adaptés forte pente, transporteur adapté éligible, motofaucheuse...)	

Catégorie 4 : Matériel attelé ou transporté d'épandage des effluents d'élevage	Montant plafonné éligible HT
- Répartiteur adaptable sur porte-outils adaptés forte pente éligible **	8 000 €
- Enfouisseur adaptable sur porte-outils adaptés forte pente éligible **	8 000 €
- Epandeur à fumier adaptable sur transporteur éligible **	12 000 €
- Epandeur à lisier adaptable sur transporteur éligible **	12 000 €
** Pour ces matériels adaptables attelés ou transportés, fournir la facture ou copie de la carte grise du matériel porteur (porte-outils adaptés forte pente ou transporteur)	